Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-265-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-265

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SUPPRESSION DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE RÉGIE VOIRIE SIGNALISATION

Rapporteur : M. Wilfrid BASTIN

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Chargé de mission Affaires Juridiques et statutaires

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-265-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de la Ville de Champigny, annexé au budget primitif 2026, adopté par délibération n°2026-106 du 29 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Ressources et Administration générale émis lors de sa séance en date du 10 novembre 2026 ;

Vu le dossier de réorganisation portant création de la Direction de l'Espace Public et de la Transition Écologique (DEPTE), présenté au Comité social territorial le 13 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 13 décembre 2024 sur cette réorganisation, incluant la suppression du poste de chef d'équipe régie voirie signalisation ;

Considérant ce qui suit :

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Direction de l'Espace Public et de la Transition Écologique (DEPTE) résulte du regroupement de la Direction des Infrastructures, des Transports et des Espaces Publics et de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, afin de mutualiser les ressources, d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la coordination des interventions sur l'espace public.

Le service Exploitation Espaces Verts, Voirie et Nettoiement repose sur huit secteurs territoriaux et trois régies techniques : voirie, espaces verts, propreté et logistique.

L'organisation de la régie voirie comprend un responsable de pôle de grade d'ingénieur, un adjoint au responsable de pôle de grade de technicien et 17 postes d'agents de maintenance de la voirie et de la signalisation de grade d'adjoint technique.

Cette évolution de la ligne d'encadrement et de la répartition des responsabilités justifie la suppression de l'ancien emploi de chef d'équipe régie voirie signalisation, de grade d'agent de maîtrise, dans l'intérêt du service.

Les missions d'entretien de la voirie et de signalisation sont maintenues au sein de la DEPTE ; il convient donc d'adapter le tableau des emplois à cette organisation.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-265-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

ARTICLE 1 : APPROUVE la suppression de l'emploi permanent de chef d'équipe régie voirie signalisation à compter du 1er décembre 2026, selon les caractéristiques suivantes :

Intitulé : Chef d'équipe régie voirie signalisation
Rattachement : Direction Générale des Services Techniques – réorganisation au sein de la DEPTE
Filière / catégorie : Technique / catégorie C
Cadre d'emplois : Agents de maîtrise territoriaux
Grade : Agent de maîtrise
Durée de service : Temps complet
Nombre d'emplois supprimés :1
Date d'effet :1er décembre 2026

ARTICLE 2 : MODIFIE le tableau des emplois de la Ville en conséquence.

ARTICLE 3 : DIT que, si l'emploi est occupé par un fonctionnaire titulaire, sa suppression sera mise en œuvre dans le respect des garanties prévues par les articles L. 542-1, L. 542-4 et L. 542-5 du Code général de la fonction publique : recherche des possibilités de reclassement dès que la suppression est envisagée et, à défaut d'emploi pouvant lui être offert dans les conditions statutaires, maintien en surnombre pendant un an. Pendant cette période, les emplois de son grade créés ou vacants dans la collectivité lui seront proposés en priorité et les possibilités de reclassement seront examinées.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

10 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE